Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_11-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 31 mars 2026

Le samedi trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.

11 – MARCHES PUBLICS : Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

Madame Le Maire rappelle que la commune de Saint-Servant a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme par délibération en date du 24 juin 2025.

Une consultation a été lancée afin de choisir le bureau d'études qui accompagnera la commune dans l'élaboration de son PLU. La date de remise des offres était fixée au 12 janvier 2026 à 12h.

A l'issue de cette consultation, six entreprises ont présenté leur candidature pour l'élaboration du PLU.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 janvier 2026 et a établi un rapport d'analyse des offres qui aboutit au classement suivant :

Classement	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Note globale
1	L'atelier d'Ys	45 310 €	54 372 €	86,9/100

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_11-DE

2	La boite de l'espace	71 825 €	86 190 €	71,31/100
3	Planen	91 872,50 €	110 247 €	66,68/100
4	Ouest Aménagement	59 670 €	71 604 €	63,06/100
5	Géostudio	97 120 €	116 544 €	55,38/100
6	Altereo	83 178,50 €	99 814,20 €	55,08/100

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 6° ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2025 prescrivant l'élaboration du PLU de Saint-Servant et donnant délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU ;

Vu le rapport d'analyse des offres élaboré par la commission d'ouverture des plis ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de valider le classement issu du rapport d'analyse des offres élaboré par la commission d'ouverture des plis ;

ATTRIBUE le marché à l'Atelier d'Ys pour un montant de 54 372 € TTC ;

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération, sous réserve de s'assurer que le montant du marché n'est pas susceptible d'augmentation manifeste en cours d'exécution des prestations.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU
	MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN)